
Termes de Référence

Partenaire pour la mise en œuvre du programme de formation pour la prévention du harcèlement sexuel des travailleurs de l'industrie du vêtement

Sommaire Better Work

Mobilisation des ressources

Nous mobilisons les marques mondiales, les gouvernements, les propriétaires d'usine et les travailleurs afin d'améliorer les conditions de travail, stimuler la compétitivité et créer un monde plus équitable et prospère.

Pouvoir de mobilisation

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Organisation Internationale du Travail des Nations Unies et la Société Financière Internationale du groupe de la banque mondiale, nous savons comment rapprocher différents groupes afin de créer une action positive qui améliore les conditions de travail tout en stimulant la productivité et la compétitivité.

Une approche reconnue

Nous créons des changements durables et mesurables, en permettant aux usines d'améliorer les conditions de travail dans leurs installations. Nos évaluations sont la référence mondiale en matière de rigueur et d'intégrité. Nos programmes de formation et de services conseils changent les attitudes et les comportements.

Action nationale/ Influence mondiale

Grâce à notre recherche exhaustive menée par les universités, et en partageant les meilleures pratiques de notre expérience sur le terrain, nous sommes en mesure de façonner le programme bien au-delà des pays dans lesquels nous travaillons, influencer les gouvernements, les marques et les décideurs de faire de l'amélioration des conditions de travail une priorité absolue.

Objectif

Notre travail et nos recherches ont démontré - aux employeurs, aux syndicats, aux marques mondiales et aux gouvernements - que l'amélioration des conditions de travail et la défense des droits des travailleurs sont des avantages pour nous tous. Nous avons amélioré la vie de plus de 2 millions de travailleurs, et des millions de proches, tout en améliorant la rentabilité de leurs employeurs. Il n'y a pas de compromis entre meilleur travail et meilleure entreprise.



Contexte

Better Work - une collaboration entre l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Société financière Internationale (SFI) - est un programme global réunissant tous les niveaux de l'industrie du vêtement afin d'améliorer les conditions de travail et le respect des droits du travail pour les travailleurs, et de favoriser la compétitivité des entreprises de l'habillement. Better Work utilise son pouvoir de mobilisation pour faciliter le développement et la mise en œuvre du cadre stratégique pour l'apprentissage, avec l'objectif ultime de transformer les comportements dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Après avoir travaillé dans 8 pays et établi des relations d'apprentissage actives avec plus de 1 500 usines (couvrant plus de 2 millions de travailleurs) pendant une décennie de travail, Better Work se positionne comme intermédiaire d'un partenariat public-privé qui soutient l'apprentissage et accélère les processus menant à un changement de comportement. Better Work a développé des partenariats solides avec les principaux acheteurs mondiaux, les gouvernements nationaux et les partenaires sociaux. À la suite de leur participation au programme de Better Work, les usines ont régulièrement amélioré le respect des normes fondamentales du travail de l'OIT et de la législation nationale couvrant l'indemnisation, les contrats, la sécurité et la santé au travail et le temps de travail. Ceci a considérablement amélioré les conditions de travail et, en même temps, l'amélioration de la productivité et de la rentabilité des usines. Plus d'information sur les résultats de l'évaluation de l'impact du Programme Better Work sont disponibles sur : betterwork.org/blog/portfolio/impact-assessment

Pour plus d'informations sur Better Work, consulter le site : www.betterwork.org

Le contexte du pays Haïti

Le programme Better Work a été lancé en Haïti en juin 2009 dans le cadre d'un accord commercial entre les Etats-Unis et Haïti (Loi HOPE II) ce qui rend le programme obligatoire pour tous les fabricants de vêtements exportant leurs produits vers le marché américain dans le cadre de la législation HOPE II. Les recettes totales d'exportation de l'industrie textile et du vêtement en Haïti représentent environ 90 % des recettes d'exportation et 10 % du PIB national. L'industrie de l'habillement compte également parmi les plus gros employeurs d'Haïti en créant des emplois pour environ 50, 000 personnes, soit une hausse de 15 % depuis le début de 2017. En raison des faibles conditions d'embauche pour les emplois en usine, l'industrie est un pôle d'attraction majeure pour les travailleurs non qualifiés et semi-qualifiés du secteur informel. La plupart des travailleurs (environ 65 %) sont des femmes qui soutiennent en moyenne 3 à 5 membres de leur famille.



Le bien-être des travailleurs et la prévention du harcèlement sexuel

Etant donné que Better Work est obligatoire en Haïti dans le cadre de la législation de HOPE II, toutes les usines d'exportation participent au programme. Ceci fournit une occasion unique d'avoir un impact sur l'ensemble d'un secteur qui a un impact considérable sur le développement socio-économique du pays. Aujourd'hui, BWH opère dans près de 30 usines. L'effectif total de ces entreprises - 50 000 travailleurs - est directement touché par le programme en Haïti, avec les effets indirects s'étendant à environ 250 000 personnes.

Dans la nouvelle stratégie quinquennale de Better Work pour Haïti de 2018 - 2022, le bien-être des travailleurs, avec une distinction faite pour les femmes en particulier, a été inclus (Paragraphe 2.5. Les parties prenantes de l'industrie ont amélioré le bien-être des travailleurs, en particulier pour les femmes). L'un des principaux domaines d'intérêt est la prévention du harcèlement sexuel.

En 2012, BWH a réalisé une étude approfondie sur le harcèlement sexuel dans le secteur du vêtement en Haïti. Il a été constaté que la question est endémique dans le secteur, mais largement sous-déclaré . Depuis, BWH a du mal à s'attaquer efficacement à cette question de façon systématique en raison de diverses contraintes de ressources.

BWH abordera ce problème au cours des deux prochaines années. Cela prendra du temps et ne peut se faire seul. Par conséquent, BWH est à la recherche d'un partenaire pour la mise en œuvre pouvant utiliser le module de formation des travailleurs sur la prévention du harcèlement sexuel et le transmettre aux travailleurs du secteur.

Portée de la mission

Better Work Haïti cherche un partenaire pour la mise en œuvre afin de déployer le module de formation sur la prévention du harcèlement sexuel à 5 000 travailleurs. L'objectif global est d'accroître la sensibilisation des travailleurs du secteur au sujet du harcèlement sexuel, sa définition, les pratiques communes, les droits des travailleurs et aussi des moyens de reporter de tels comportements. Ceci sera fait en fournissant le module BW sur le sujet aux ouvriers de l'usine de confection. Le module de formation est de 1 à 2 heures, de sorte qu'environ 4 groupes de 25 travailleurs (maximum 25 participants) peuvent être formés en un jour.

Les participants utiliseront un formulaire d'évaluation de formation pour rendre compte de leurs apprentissages et- exprimer ce qu'ils ont aimé ou pas dans la formation. BWH fera le contrôle de qualité en observant la mise en œuvre de la formation et apportera des conseils sur les ajustements si nécessaire.





CALENDRIER

La durée du contrat devrait être au maximum 5 mois (01 juillet - 30 novembre 2018).

Appel à propositions

Les entreprises intéressées ou autres organisations représentant les travailleurs dans le secteur de l'habillement sont invités à manifester leur intérêt en soumettant une proposition comprenant les éléments suivants :

- Aperçu de l'organisation ;
- Aperçu de la qualification de l'organisation pour offrir une formation sur la prévention du harcèlement sexuel ;
- CV des formateurs désignés
- Critères de sélection des travailleurs et délai d'exécution proposé.

Supervision

L'équipe sera supervisée par Claudine François, responsable du programme Better Work Haiti (francoisc@ilo.org).

La CONFIDENTIALITÉ ET LA NON-DIVULGATION

Toutes les données et informations reçues et collectées dans le but de cette mission doivent être traitées de manière confidentielle et ne doivent être utilisées que dans le cadre de l'exécution de ces termes de référence. Tous les droits de propriété intellectuelle découlant de l'exécution de ces termes de référence sont affectés à la SFI et à l'OIT. Le contenu des documents écrits obtenus et utilisés dans cette mission ne peut être divulgué à des tiers sans l'autorisation écrite préalable du SFI et de l'OIT.

